

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 17/2023

Séance du 21 juin 2023 - 9h00

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité à Rochefort

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean-Louis LÉONARD (pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU) et Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Contexte

Dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 conclue avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Forum des Marais Atlantiques (FMA) apporte un appui à la gestion, la protection et la restauration des zones humides aux gestionnaires qui en font la demande. Parmi les besoins des acteurs, les sujets de la préservation des prairies humides et des pratiques les plus adaptées sur ces milieux sont régulièrement identifiés.

Afin de répondre à ces attentes, le FMA a proposé dans la programmation 2023 de mener des actions spécifiques sur les deux sujets suivants :

- Production de fiches de retours d'expérience sur la préservation/restauration des zones humides, leurs fonctionnalités et les services qu'elles rendent ;
- Organisation d'une journée technique sur les pratiques et dispositifs agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie.

Poste

Missions principales :

Rédaction des fiches de retours d'expérience :

- Réaliser des entretiens auprès des délégations territoriales de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et des porteurs de projets pour identifier les projets à valoriser ;

- Réaliser une synthèse bibliographique sur les aspects restauration, fonctionnalités et services rendus par les zones humides pour alimenter les fiches ;
- Analyser et synthétiser les données bibliographiques et les entretiens et les valoriser sous forme de fiches communicantes ;
- Produire 4 fiches retours d'expérience suite aux entretiens sur la préservation/restauration des zones humides et une ou deux fiches sur les fonctionnalités et les services rendus par les zones humides ;
- Présenter les fiches et les faire valider par un comité de pilotage ;
- Diffuser les fiches auprès des différents acteurs du bassin Seine-Normandie via différents canaux de communication : lettres d'informations, réseaux sociaux, atelier de restitution, etc.

Organisation d'une journée technique :

- Prendre contact avec les acteurs identifiés dans le guide agriculture en zones humides sur le bassin Seine-Normandie ;
- Etablir le programme de la journée technique ;
- Organiser le déroulement de la journée ;
- Communiquer sur l'évènement et gérer les inscriptions.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) d'études zones humides .

Profil souhaité

Formation - expérience

- Bac +5 dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ou du développement agricole/agroécologie
- Expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunion et/ou de mobilisation d'acteurs

Savoir-faire

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux
- Analyse qualitative et quantitative de données
- Maîtrise des entretiens semi-directifs

Savoir-être

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

Le poste sera créé pour une période de 3,5 mois (recrutement prévu au 16 septembre 2023) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 444, majoré 390 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-

titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) d'études zones humides ;
- d'individualiser les crédits nécessaires ;
- d'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9
Votes :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023